

Après 3 semaines de confinement, toutes des maisons d'édition ont pris des mesures d'adaptation : activité réduite ou à l'arrêt, télétravail, incitation à poser des jours de repos, arrêt pour garde d'enfant, etc.

Presque partout, la situation est confuse. Les salariés ne comprennent pas toujours les décisions prises et les élus sont plus ou bien informés et consultés. A la distribution, des salariés ont continué à travailler avec un risque non nul de contamination par le coronavirus. A l'édition, même quand il y a du travail, des salariés sont déclarés en chômage technique à 100%. Là où des services sont à l'arrêt, on demande à certains de continuer à télétravailler alors que d'autres n'ont pas le droit, eux, de s'avancer sur leurs dossiers. On incite les salariés à poser des CP, parallèlement des directions imposent la prise de RTT. Des salariés seront payés à 100%, d'autres ne toucheront qu'une indemnisation de 84% (voire moins). Des salariés en télétravail ont des tickets restaurant, d'autres non.

Le contexte actuel crée des différences de traitement fréquentes et injustes. Certes, il n'est pas facile de s'organiser dans l'urgence, mais les abus et les situations d'iniquité ne sont pas acceptables.

Le SNLE CFDT recommande à ses militants de continuer à être vigilant face aux dérives. Sur les différentes mesures mises en place dans les entreprises, le syndicat vous propose quelques recommandations (pdf à télécharger). A adapter, bien entendu, au contexte spécifique de votre entreprise.

Etre vigilant aujourd'hui, c'est sécuriser la situation de demain. Il ne faudrait pas que certaines mesures d'exception se banalisent. On sait la facilité qu'ont certaines entreprises à socialiser les pertes et à privatiser les profits.